

# Metz, Toul et Verdun

## à la veille du "Voyage d'Allemagne"

### Tableau économique et social

par Marie-José LAPERCHE

À la croisée des chemins de communication entre Franche-Comté et Pays-Bas espagnols, entre royaume et empire, les trois cités épiscopales sont occupées, sans coup férir, par la France en avril et juin 1552. Pourtant, villes au passé prestigieux, Metz avec ses 20 000 résidents, Verdun et Toul, fortes respectivement de 7000 et 6000 habitants sont les agglomérations les plus considérables de l'espace lorrain. Si les aspects diplomatiques et militaires du "Voyage d'Austrasie" rendent compte de l'installation aisée de la France sur la Meuse et la Moselle, la situation économique et sociale des trois cités, à la veille des événements, explique, elle aussi, cette ouverture sans résistance de leurs portes au roi de France.

Alors que les duchés de Lorraine et de Bar entament, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une période brillante de leur histoire, les évêchés, eux, ne parviennent guère à émerger d'un déclin séculaire. Temps difficile pour eux, la décennie qui précède les événements de 1552 est marquée par le retour de l'insécurité qui se manifeste par le ralentissement de la croissance démographique, par de graves difficultés économiques et par la persistance de querelles intestines qui attisent la convoitise de leurs puissants voisins. Metz, Toul et Verdun qui, à un titre ou à un autre, avaient brillé d'un vif éclat au Moyen âge ne sont plus, à la veille de l'occupation française, que des cités atones, à l'économie anémiée, déchirées par d'âpres conflits.

## 1. LE RETOUR DES TEMPS DIFFICILES

### Un coup d'arrêt porté à l'expansion démographique à partir des années 1541/1545.

Certes le XVI<sup>e</sup> siècle en Lorraine et dans les évêchés est une période d'essor démographique comme le révèlent, à défaut des registres B/M/S, les documents fiscaux, notamment les rôles de l'aide Saint Remy et des aides exceptionnelles<sup>1</sup>. Un relèvement démographique que l'on peut imputer à la politique de neutralité, donc de paix, que le duc Antoine s'évertue à préserver entre ses puissants voisins rivaux ; un redressement après les troubles des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles que favorise une nuptialité précoce (21-22 ans pour les femmes) allongeant la période de fécondité et un remariage rapide, correctif de premier ordre à la brièveté des unions.

Pourtant, au haut niveau atteint à l'aube des années quarante succède un palier qui devient même légère récession entre 1545 et 1552. Avec la reprise des hostilités entre François 1<sup>er</sup> et Charles Quint, dès 1542, réapparaissent, dans ce carrefour stratégique, les fréquents passages de troupes avec leur cortège habituel de disettes et d'épidémies.

Le pays ne connaît qu'une courte accalmie entre 1529 (paix de Cambrai) et 1542, moment où le roi de France prend pour objectif le Luxembourg, province patrimoniale de Charles Quint. Le théâtre des opérations se rapproche alors des évêchés. Dès 1542-1543, la région messine voit passer, entre autres, les Français, les Lorrains et les lansquenets du comte de Fürstenberg. Quoique plus épargné, le Tulois connaît quelques raids, tels ceux menés, depuis le Luxembourg où quelques partis détachés de l'armée de

1. G. CABOURDIN, *Histoire de la Lorraine. Les Temps Modernes*, PUN, Serpenoise, t.1 p.25 : pour cette première moitié du XVI<sup>e</sup> s, on ne possède pas de registres B/M/S à l'exception de ceux de la paroisse Saint-Martin-in-Curtis à Metz dès 1566 ; pour la ville de Toul, les premiers registres de baptêmes et mariages commencent à partir de 1594. Toutefois, on dispose pour

cette 1<sup>ère</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> s, de quelques dénombrements de conduits qui, à défaut des registres B/M/S, permettent d'effectuer une pesée globale de la population et d'en apprécier l'évolution. Cf. G. CABOURDIN, *Terre et hommes en Lorraine*, Lille, t.1, p.381-382 et 389-390.

François 1<sup>er</sup> courent, en 1543, jusqu'aux portes de Toul ; la même année, les terres de l'évêché essuient les désordres commis par les troupes impériales et, l'année suivante, l'armée de Ferdinand de Gonzague, aux ordres de Charles Quint, vient camper à Toul avant de reprendre la route de Ligny pour en faire le siège. En 1544-45, avec les allées et venues des troupes germaniques sur le sol lorrain, l'insécurité devient générale <sup>2</sup>.

En 1545, dans cette province épuisée par les subsides continuels levés par les commissaires de l'empereur et par les pillages et rançons des troupes, la disette réapparaît : les prix du pain sont multipliés par 5 par rapport aux années 1540-1541 et les contemporains décrivent à nouveau des peuples "languissants", des villes désertes et l'air "corrompu par les infections" <sup>3</sup>. On assiste, en effet, à une recrudescence des épidémies et notamment de la peste qui connaît à nouveau quelques poussées meurtrières entre 1541 et 1552 ; à partir de 1545, elle épargne peu de localités. A Toul, devant la menace, les chanoines fuient à Void dans leur château et les bourgeois fortunés, dans leurs fermes, tandis que dans la ville, on mure les demeures des pestiférés <sup>4</sup>. Ajoutons à la peste la coqueluche, signalée un peu partout à l'époque, la syphilis rendue plus virulente par les déplacements des troupes et la suette anglaise, une fièvre maligne, qui fait de sérieux ravages en Lorraine entre 1529 et 1557, sans oublier le typhus exanthématique qui sévit aussi avec une extrême rigueur ; il frappera durement l'armée de Charles Quint devant Metz et contribuera à l'échec du siège de la ville pendant l'hiver 1552-1553 <sup>5</sup>.

Le retour de l'insécurité et la recrudescence des épidémies expliquent le coup d'arrêt porté à l'expansion démographique dans la décennie précédant le "Voyage d'Austrasie". Ralentissement d'autant plus mal ressenti qu'il atteint des cités à l'économie anémiée.

2. Pour le Toulinois, cf. G. CABOURDIN, *Terre...* op.cit, t. 1p. 86 et R.P BENOIT, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1708, reprint Laffitte, Marseille, 1977, p. 630-635.

3. G. CABOURDIN, *Histoire...*, op.cit. , t. 1, p.57-58.

4. J. SCHNEIDER, "Toul au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.", *Le Pays Lorrain*, 1952, p. 64.

5. A. PARE dans le *Voyage de Metz*, 1552, décrit l'armée impériale qui, lorsqu'elle lève le siège, le 2 janvier 1553, laisse derrière elle des milliers de malades.

6. J.-F. HUGUENIN, *Les chroniques de la ville de Metz (900-1552) mises en ordre et publiées pour la première fois*, Metz 1838 : La prospérité du commerce et de l'agriculture déjà fortement compromise est mortellement atteinte par la montée de l'insécurité qui, dès 1512, allait paralyser les transactions des années durant et empêcher les marchands notamment de se rendre aux foires de Francfort.

## Des cités à l'économie anémiée

Les trois cités ne font plus, à cette époque, que pâle figure face aux duchés en plein essor qui les cernent de toutes parts.

Le commerce de Metz et sa banque n'ont plus l'importance régionale du XIV<sup>e</sup> siècle. D'autres marchés sont nés aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles dans les principautés voisines, certains d'importance internationale comme Saint-Nicolas-de-Port. Vers 1530, la cité à présent "*la moins marchande des villes d'Empire*" est réduite, pour l'essentiel, à un commerce de consommation et de transit <sup>6</sup>. A Toul et à Verdun, beaucoup moins peuplées, la situation est plus grave encore. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux villes sont tombées au rang de marchés locaux. Seul ou presque, le commerce des vins, qui dépasse en importance tous les autres, les fait encore participer au trafic international. Victimes de la modification de la géographie des grandes routes commerciales, les trois cités épiscopales ont également beaucoup souffert, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, de la politique territoriale et protectionniste de leurs puissants voisins : rois de France, ducs de Lorraine et de Bar et ducs de Luxembourg qui, en les coupant de leur zone de ravitaillement ont peu à peu miné leur économie <sup>7</sup>. D'où leur constante politique de balancier, sensible, depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle, à la mesure de leurs ressources en diminution constante. La tendance n'est-elle pas dorénavant aux grands ensembles économiques protégés par un état efficace ?

Face à l'ambition des princes rivaux, les villes allaient montrer leur fragilité car aucune de ces cités n'a les moyens militaires de son indépendance : c'est à dire les troupes, les murailles et l'artillerie. A la différence des états voisins qui se sont adaptés aux nouveautés des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles -bastions, remparts, armes à feu- Metz, Toul et Verdun, appauvries, souvent endettées <sup>8</sup> sont incapables de se défendre contre la moindre entreprise d'envergure. Aussi s'ouvrent-elles, sans guère de résistance, aux Français en 1552.

7. J. SCHNEIDER, Toul..., art.cit, *Le Pays Lorrain*, 1952,p. 60-62. Du même "La cité de Verdun à la veille du voyage d'Austrasie", *Annales de l'Est*, 1952, 4, p.328-331 et G. CABOURDIN, *Histoire...*, op.cit, t1, p. 8, 9 et 36.

8. Difficultés financières qui rendent d'autant plus insupportables les demandes d'argent répétées des Habsbourg et les tracasseries des commissaires impériaux, d'autant plus que les trois cités ne pouvaient attendre de l'Empire lointain une protection efficace. Pour la fin XV<sup>e</sup>, à Toul, la question a été étudiée par D. VAISSE, *La communauté urbaine de la cité de Toul du milieu du XIV<sup>e</sup> à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1999, t. 2 p. 424 - 428 et 435-436 et pour la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle par Cl. KUNEGEL, *Les institutions de la cité de Toul pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 24-29. Pour Metz cf. G. ZELLER, *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*, Paris, 1926, t.1, p. 219-235 ; Metz, quoique atteinte dans sa prospérité économique, était une des villes impériales les plus lourdement taxées à l'instar des grandes places qu'étaient Augsbourg, Nuremberg et Strasbourg.

## 2. DES CITÉS ATONES DOMINÉES PAR LES CLERCS ET UN PATRICIAT AFFAIBLI

Faiblesse originale et faiblesse relative font resurgir les structures les plus anciennes, c'est-à-dire la puissance politique et économique de l'Eglise et la domination politique du patriciat.

### Des villes de clercs

A Metz, Toul et Verdun, sièges épiscopaux, subsistent dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle d'importants chapitres cathédraux réservés à la haute bourgeoisie ou à la noblesse. Dans les trois cités, l'évêque, le chapitre cathédral et les nombreuses maisons religieuses possèdent une bonne partie du patrimoine rural et urbain ; ainsi, à Toul, le chapitre détient, en 1585, plus d'un tiers des maisons de la ville. Proportion voisine de celle du chapitre de Verdun. Or dans les cités on compte bien d'autres églises : trois abbayes et une collégiale à Toul ; cinq abbayes et deux collégiales à Verdun sans compter les nombreux couvents et hôpitaux<sup>9</sup>. Plus la cité est petite, plus l'Eglise a de poids et Toul, à cet égard, mérite bien sa réputation de "*ville sonnante*". Toutefois Metz n'est pas en reste. Ville remplie de couvents, d'abbayes, de chapitres dont le plus prestigieux est le chapitre cathédral fort de ses soixante prébendes canoniales, elle renferme aussi huit anciennes abbayes bénédictines auxquelles se sont ajoutés depuis les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Cisterciens, Prémontrés, ordres militaires et mendiants<sup>10</sup>. Cette puissance économique des clercs, en période de déclin économique, rend d'autant plus insupportable leurs privilèges fiscaux ...

### La prééminence sociale et politique de la noblesse

Rurale et archaïque, la Lorraine demeure, dans une large mesure, aristocratique et, quoique seconde en dignité, la noblesse est toujours première en influence. Depuis la révolution communale des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, le patriciat domine politiquement les trois cités.

A Metz et à Verdun, les lignages nobles ont conforté leur prééminence sur la ville au détriment du pouvoir de l'évêque tels les Baudoche, les Esch, les Gournay à Metz qui, avec trois autres familles contrôlent l'ensemble des magistratures urbaines<sup>11</sup> ou les de la Porte, d'Estouf et d'Azanne à Verdun qui ont accaparé le gouvernement de la cité. A Toul, si la noblesse ne forme pas un ordre particulier, trois lignées nobles -les de Boucq, de La Fosse et Roder- en s'emparant des fonctions municipales et évêchoises se sont néanmoins assurés, dans la ville, une position éminente. Traditionnellement ces notables ou *citains* tiraient leurs ressources des biens fonciers, du commerce et du prêt d'argent. Mais au XVI<sup>e</sup> siècle, l'affaiblissement des activités commerciales et bancaires en fait surtout une classe de rentiers du sol, nantis d'une clientèle rurale<sup>12</sup>. Fait plus grave, la courbe démographique et une endogamie mortelle réduit le nombre des membres des lignages. Ainsi les inter-mariages pratiqués au sein du patriciat messin transforment peu à peu celui-ci en une caste repliée sur elle-même et, à Verdun, la plupart des lignages s'étaient éteints en ligne masculine. De cette pénurie d'hommes le régime des paraiges n'allait pas tarder à mourir<sup>13</sup>.

A la veille du "*Voyage d'Austrasie*", le patriciat affaibli n'a plus les moyens de sa politique.

9. G.CABOURDIN, *Terre...*, op.cit. t1, p. 46-47 et t. 3, p. 735-738. A Toul, le chapitre cathédral possède des terres dans les trois prévôtés de Villers-Saint-Etienne, Void et Vicherey. Cf. aussi J. SCHNEIDER, art. cit., *Annales de l'Est*, 1952, 4, p. 336 ; à Verdun, les revenus du chapitre dépassent, et de loin, ceux de l'évêque réduits par les usurpations des princes voisins et les engagements.

10. A. GIRARDOT in F.-Y. LEMOIGNE (dir.), *Histoire de Metz*, Toulouse, Privat, 1986, p. 160.

11. A. PROST, "Les paraiges messins", *Mémoire de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1876, 13 p. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, Metz est une petite république oligarchique où toutes les magistratures sont réservées aux six paraiges (associations de familles qui regroupent le patriciat messin).

12. Pour Toul, G. CABOURDIN, *Terre...*, op.cit., t.3 p. 788 et 816-818 ; pour Verdun J. SCHNEIDER, art.cit., *Annales de l'Est*, 1952, 4, p. 335 ; pour Metz, A. GIRARDOT in *Histoire de Metz*, p. 146 et 156-157. A Toul, à la différence de Metz et de Verdun, les magistratures n'étaient pas, en droit, réservées à une fraction de la population ; pourtant, dans les faits, ici aussi, elles étaient occupées le plus souvent par les mêmes familles.

13. A Metz, le nombre des membres des lignages qui, de 150 au XV<sup>e</sup> siècle, est tombé à 25 en 1537, ne permet plus facilement de pourvoir aux fonctions municipales. Conscients de cette faiblesse, des patriciens messins, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, pensent déjà livrer la ville à un prince voisin.

## Le Commun

La masse de la population est constituée du petit peuple : manouvriers, jardiniers, vigneron -les villes sont encore mal dégagées des activités rurales-, gens de métier, artisans, boutiquiers et petits marchands. En un mot le *Commun*, ces classes inférieures dépourvues de droits politiques, traditionnellement opposées aux notables jusqu'à ce que le patriciat l'ait emporté définitivement avant 1400. Sans doute, au sommet de la roture urbaine trouve-t-on quelques gros mar-

chands tel Jean de Dieu à Verdun, brasseur et créancier de la ville en 1548-1549, quelques robins et gradués de l'université qui accaparent, avec les nobles et les anoblis, les principaux offices civils et épiscopaux tel à Toul, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle les Poiresson, les Boileau et les Briel <sup>14</sup>.

Pourtant, dans les trois cités, rançon du déclin économique, un contrepoids a, de fait, disparu : une bourgeoisie dynamique capable de secouer le joug patricien.

### 3. DES CITÉS DÉCHIRÉES

A la veille du "Voyage d'Allemagne", Metz et Verdun surtout sont déchirées par des dissensions internes, écho assourdi des luttes d'influence auxquelles se livrent dans les cités royaume et empire. Depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, le *Commun*, dans ses luttes, cherche à s'appuyer sur le roi de France et le patriciat sur l'empereur. Quant à l'évêque et aux chapitres cathédraux, ils oscillent de l'un à l'autre...

#### A Verdun : l'évêque contre les lignages

En théorie, trois instances, à Verdun, se partagent le gouvernement de la ville : l'évêque, le chapitre cathédral et la commune mais, en fait, l'évêque, au XVI<sup>e</sup> siècle, est devenu un prince sans importance devant qui s'affirment les deux autres pouvoirs : le chapitre cathédral, qui prétend disposer de droits régaliens et surtout la commune, monopole des lignages patriciens dont l'autorité est néanmoins fragile face aux bourgeois exclus des privilèges politiques <sup>15</sup>. Trois pouvoirs concurrents dont les divisions latentes vont s'affirmer au grand jour, en 1548-49, quand l'évêque Nicolas Psaume (1548-1575) prétend restaurer la puissance épiscopale dans sa plénitude. Fort de l'appui du chapitre, l'évêque, résolument favorable à la France, soulève le commun contre le patriciat soutenu par l'empereur. Une crise qui s'éternise jusqu'en juin 1552 : le roi, lors de son entrée dans la ville, le 12 juin, y mettra fin en prenant ouvertement le parti du Commun "*parti*

*français*" contre les lignages qui penchaient pour Charles Quint <sup>16</sup>.

#### Metz : une ville rongée par d'âpres conflits d'intérêt qu'exacerbent les clivages religieux

Par bien des points, la situation messine rappelle le cas verdunois : un évêque à qui le pouvoir a échappé au profit du patriciat qui, depuis plus de trois siècles, a confisqué, à son profit, toutes les magistratures ; des paraiges qui redoutent à la veille du "Voyage d'Allemagne" le nouvel évêque Robert de Lenoncourt (1551-1555), au service de la France et dans la clientèle des Guise, qui, comme Nicolas Psaume à Verdun, entend restaurer son pouvoir dans et hors de la cité ; enfin un patriciat conservateur attaché aux anciennes libertés et qui penche vers l'empire face à des marchands franco-philes.

Pourtant, à Metz, l'écho rencontré par la Réforme, dès 1521, va singulièrement compliquer la situation <sup>17</sup>. En 1551, à la différence du patriciat verdunois qui, face à l'évêque, offre un front uni, à Metz s'opposent les clans patriciens passés à la Réforme tel les Heu et les d'Esch et ceux restés catholiques comme les Gournay et les Baudoche. De cette division des paraiges, l'évêque entend bien profiter pour rétablir son autorité sur la ville puisqu'il bénéficie, dans cette entreprise

14. A Toul, les Boileau et les Poiresson sont dans le conseil de la cité qui traite de toutes les affaires de la ville et les Briel, dévoués aux ducs de Lorraine, sont représentés, de génération en génération, au chapitre de la cathédrale. Aubry Briel fut maître échevin de 1504 à 1518 ; son père avait été anobli par le duc en 1486 et son frère Jean était le conseiller du duc. Cf. D. VAISSE, *op.cit.*, t. 2, p. 435-437 et G. CABOURDIN, *Terre...*, *op.cit.*, t.3 p. 862.

15. Depuis 1359, l'échec définitif des révoltes des gens de métier avait laissé le gouvernement de Verdun entre les mains des trois lignages patriciens de la ville : les d'Azanne, les d'Estouf et les de la Porte.

16. A. GIRARDOT (dir.), *Histoire de Verdun*, édit. Serpenoise, 1997, p. 64-

67 et J. SCHNEIDER, *art.cit.*, *Annales de l'Est*, 1952, 4, p. 332-345. Au sein du Commun, les marchands s'opposaient tout particulièrement au patriciat car, payant la taille comme les autres bourgeois ; ils revendiquaient un droit de regard sur la gestion financière de la ville.

17. En 1541, cette ville de 20 000 habitants compte 5 à 600 réformés dont certains occupent les plus hautes charges de l'administration municipale. En 1550, dans une requête adressée aux magistrats, les réformés messins osent s'intituler, non sans exagération, " la plus grande partie des bourgeois et habitants de cette cité". Cf. H. TRIBOUT de MOREMBERT, *La Réforme à Metz*, Nancy, t. 1, 1969.

de reconquête, de l'alliance, pour le moins paradoxale, des Heu réformés... Mais n'est-ce pas là pour eux l'ultime moyen, face à l'hostilité de la majorité catholique, de conserver une place privilégiée dans le nouveau gouvernement <sup>18</sup>?

### Toul : un havre de paix ?

A la différence de Metz ou de Verdun, déchirées à l'époque par des luttes intestines, la ville de Toul peut, au premier regard, apparaître comme un havre de paix puisque la ville ne connaît ni querelles religieuses, car la Réforme à Toul n'a trouvé qu'un faible écho, ni tensions sociales graves, car la classe dirigeante <sup>19</sup> ici, à la différence des oligarchies messine et verdunoise, reste largement ouverte aux hommes nouveaux ; de fréquentes unions et l'exercice des mêmes

fonctions ont, au fil du temps, profondément lié entre elles les familles d'ancienne noblesse, les anoblis ou les bourgeois en passe de l'être ; en dépit, ici aussi, d'un étroit contrôle des métiers par les magistrats, la ville manque trop cruellement d'activités industrielles pour que les problèmes sociaux'y prissent jamais quelque importance <sup>20</sup>.

L'union des bourgeois, à Toul, est d'ailleurs renforcée par leur commune animosité à l'égard des chanoines et l'âpreté des luttes entre eux en 1534, 1541 et 1544, témoigne de la difficulté à s'affranchir des clercs nombreux et puissants dans la cité. En dépit de quelques différends entre un chapitre indépendant, vigilant à maintenir ses droits, et les citains, soucieux de sauvegarder leurs libertés et privilèges <sup>21</sup>, les bourgeois de Toul montrent une belle unité en comparaison de ceux de Metz et de Verdun.

## 4. UN FINAL ATTENDU

Incontestablement, la situation économique et sociale des trois cités épiscopales au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle explique, en partie, l'installation aisée de la France sur la Meuse et la Moselle, installation qui ne sera jamais remise en cause en dépit des difficultés que connut le royaume de France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Glacis indispensable à la France <sup>22</sup>, dans sa lutte contre les Habsbourg, la Lorraine unie au duché de Bar depuis la fin XV<sup>e</sup> était moins saisissable ; mais restaient ses points faibles : les évêchés inextricablement divisés. La diplomatie royale avait, à juste titre, misé sur leurs conflits internes et sur le lent déclin frappant depuis deux siècles leur économie anémiée.

En réalité, même la conquête de Metz, de Toul et de Verdun n'était déjà plus à faire lorsqu'au printemps 1552 les troupes royales prirent le départ pour le "Voyage

d'Allemagne" <sup>23</sup>. Militairement indéfendables, les villes s'étaient déjà résignées à se choisir un maître ; les bourgeois, prêts à troquer l'indépendance contre la sécurité, étaient dorénavant moins sensibles aux charmes vains d'une impossible autonomie urbaine qu'aux avantages économiques bien tangibles d'une annexion. Le temps des petites républiques urbaines était passé. Signe de temps nouveaux, aux Pays-Bas ou dans l'Empire, au même moment, des cités plus prestigieuses perdaient leurs libertés par incorporation dans un territoire princier plus vaste <sup>24</sup>. A ce titre, le "Voyage d'Allemagne" sanctionne le déclin irrémédiable des petites unités territoriales. Il ne restait plus à Metz, Toul et Verdun, éléments fragilisés, qu'à suivre pour le meilleur et bientôt pour le pire les aléas de l'histoire de France.

18. G. CABOURDIN, *Histoire de la Lorraine, op.cit.*, t.1, p. 40 et 66-67. En octobre 1542, Gaspard de Heu, maître échevin en exercice, avait été déposé en raison de ses complaisances pour le protestantisme. Cf. à ce propos, G. ZELLER, *La réunion...*, op.cit., t.1, p. 261 et 300-302. La division interne du patriciat aboutissait finalement à ce résultat qu'une partie de ses membres passaient à l'ennemi.

19. Le pouvoir à Toul appartient au conseil de la cité soit une trentaine de notables qui traitaient pratiquement de toutes les affaires de la ville et notamment de sa politique extérieure. Cf. Cl. KUNEGEL, *op.cit.*, Nancy, 1948, p. 48-56 et L. ROUX, *L'histoire municipale de Toul de l'occupation française à l'annexion 1552-1648*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1956. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, les institutions urbaines à Toul présentent déjà les principaux traits que nous leur connaissons pour le XVI<sup>e</sup> siècle. Cf. à ce sujet D. VAISSE, *op.cit.*, t.2, p. 338-346.

20. A Toul, en 1485, un conflit dressa les gens de métier contre les magistrats mais l'échec de cette révolution communale fut suivi d'un long apaisement des dissensions internes. La répression de cette révolution fut en effet

suivie d'un contrôle plus étroit de la municipalité sur les rassemblements de métiers. Cf. à ce propos D. VAISSE, *op.cit.*, t.2, p. 421-423.

21. Ainsi, en 1541 et 1544, un procès oppose la ville aux chanoines qui veut faire exempter ses hommes des impôts directs et des gabelles. A la différence de Metz et de Verdun où le chapitre ne possède plus guère de droits politiques, ville et chanoines vivent en bonne intelligence. Cf. J. SCHNEIDER, art. cit., *Le Pays Lorrain*, 1952, p. 64.

22. En 1552, il y avait déjà un long passé d'interventions françaises, armées ou non. Seule la guerre de Cent Ans, puis les guerres d'Italie, avaient détourné les rois de France d'un programme d'annexion initié par Philippe le Bel.

23. G. ZELLER, "Les événements de 1552 et l'unité française", *Le Pays Lorrain*, 1952, p. 38.

24. Dans l'Empire, vers 1550, plusieurs cités dont Mayence et Trèves, avaient perdu leur autonomie, victimes de la politique de concentration territoriale des princes ; Cf. J. SCHNEIDER, art.cit., *Annales de l'Est*, 1952, 4, p. 327.